



Province de Québec
Vallée-Jonction
Le 8 juin 2020

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce que :

La séance du conseil du 16 juin 2020 se tiendra à huis clos

La séance ordinaire du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce qui est prévue le mardi 16 juin 2020, à compter de 18 heures, se tiendra à huis clos comme le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux (MSSS). Les citoyens ne seront pas admis au cours de cette séance. Les intéressés sont invités à poser leurs questions par courriel à l'adresse suivante : mrc@nouvellebeauce.com afin que tous les membres du conseil présents puissent en prendre connaissance et y répondre éventuellement.

De plus, selon l'arrêté ministériel numéro 2020-028 du 25 avril 2020, de la même ministre, la séance sera enregistrée et cet enregistrement sera disponible sur le site Web de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans les jours suivants.

Cette mesure demeurera effective jusqu'au moment qu'un nouvel arrêté annoncera un retour à la normale, en redonnant le caractère public aux séances du conseil.

Donné à Vallée-Jonction, le 8 juin 2020.

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier